



# Intrastat

Newsletter  
N° 34  
Janvier 2024

tel. + 32 2 221 40 99 — e-mail [externalstatistics@nbb.be](mailto:externalstatistics@nbb.be)

## 1. Accès à OneGate via CSAM ou un certificat électronique

L'accès à OneGate ne pourra bientôt plus se faire via *nom d'utilisateur + mot de passe*.  
Ceux que vous utilisez actuellement pour vous connecter seront désactivés en janvier 2024<sup>1</sup>.

Dès lors, nous vous conseillons de rapidement vous connecter à OneGate via **CSAM** ou via un **certificat électronique**. Ce seront les 2 seules possibilités pour accéder à [www.onegate.be](http://www.onegate.be) à partir de 2024.  
Les démarches peuvent demander un certain temps, d'où la nécessité de vous y prendre dès maintenant.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site Internet: [FAQ OneGate](#) et [Connexion à OneGate via CSAM](#).



N'hésitez pas à visionner la [vidéo du webinar "OneGate - CSAM"](#) qui vous explique, étape par étape, la procédure à suivre pour devenir Administrateur des accès et créer des utilisateurs dans OneGate.

## 2. Déclaration d'exportation - N° de TVA de la contrepartie inconnu

Dans le cadre des déclarations d'exportation, si le n° de TVA de la contrepartie<sup>2</sup> (« partner ID number ») n'est pas connu, il est dorénavant recommandé d'utiliser les codes suivants :

- a) **QN999999999999** ("QN" suivi de 12 fois "9"), si c'est un **client privé (e-commerce)**,
- b) **XX999999999999**, si le n° de la contrepartie n'est pas identifiable en cas de **commerce triangulaire**. XX représente le code du pays de la contrepartie facturée. Veuillez noter que pour la Grèce, il s'agit de EL (et non de GR) et que pour l'Irlande du Nord, il s'agit de XI.
- c) **QT999999999999**, s'il s'agit d'une personne morale **non assujettie à la TVA**,
- d) **QV999999999999** dans tous les **autres cas**.

Le code QV999999999999 existe déjà dans OneGate. Les trois autres codes peuvent être utilisés à partir du 1er janvier 2024.

<sup>1</sup> Pour les entreprises qui travaillent avec un logiciel commercial intégré (A2A), la période de transition est prolongée jusqu'en décembre 2024.

<sup>2</sup> Il s'agit du numéro de TVA de votre client dans l'État membre de l'UE de destination à qui vos marchandises ont été expédiées. Le numéro est identique à celui que vous mentionnez dans votre déclaration VIES (VAT Information Exchange System) destinée à l'administration de la TVA.

### 3. Déclaration clôturée = déclaration envoyée



Un nombre relativement important de déclarants oublie de **fermer** leur(s) déclaration(s).



Une fois votre déclaration complétée, **n'oubliez pas de cliquer sur le bouton**

Votre déclaration est ainsi fermée et entièrement finalisée, et peut être traitée pour son intégration dans les statistiques.

Dans le cas contraire, vous risquez de recevoir un rappel alors que le nécessaire a été fait à 99%.

### 4. Addition de transactions semblables

Lorsque des transactions présentent les mêmes caractéristiques, additionnez-les !

Pour les transactions dont le code marchandises, le pays partenaire, le code de transaction et la région sont identiques, vous devez **additionner** chacun des éléments suivants :

- a) masse nette,
- b) unités supplémentaires éventuelles et
- c) valeur en euros,

et **les déclarer comme une seule transaction.**

Pour les expéditions :

Le pays d'origine et le numéro de TVA du co-contractant doivent également être identiques.

Pour les déclarations étendues :

Le mode de transport et les conditions de livraison (Incoterm) doivent correspondre.

Voici un exemple de deux transactions semblables additionnées pour former une seule ligne de déclaration :

#### Des transactions semblables



N°	Pays partenaire	Code de transaction	Région	Code marchandise	Masse nette (kg)	Unités supplémentaires	Valeur en EUR	Transport	Incoterm
	FR	11	1	0104 1030	-	150	20 000 000	3	EXW
	FR	11	1	0104 1030	-	210	28 000 000	3	EXW



**doivent être additionnées pour ne former qu'une seule ligne de déclaration**



N°	Pays partenaire	Code de transaction	Région	Code marchandise	Masse nette (kg)	Unités supplémentaires	Valeur en EUR	Transport	Incoterm
	FR	11	1	0104 1030	-	360	48 000 000	3	EXW

## 5. Codes de transaction 71 et 72

Eurostat demande que les quasi-exports soient isolés. L'utilisation des codes de transaction corrects dans vos déclarations Intrastat est donc primordiale.

Depuis le 01/01/2022, de [nouveaux codes de transaction](#) sont entrés en vigueur.

Soyez attentifs au fait que ce sont dorénavant les codes **71** et **72** qui doivent être utilisés pour les **transactions en vue/à la suite du dédouanement n'impliquant pas de changement de propriété, relatives à des biens en quasi-importation ou quasi-exportation** (voir p. 2-12 du [Manuel Intrastat – Partie II](#)).

Le code 99 ne peut plus être utilisé pour ce type de transactions.

### Exemples :

1. Code 71 - *Mise en libre circulation de biens dans un État membre avec exportation ultérieure vers un autre État membre :*  
Un donneur d'ordre situé en Italie demande que des marchandises arrivant par bateau des États-Unis soient dédouanées au port d'Anvers et soient ensuite immédiatement acheminées vers son entrepôt en Italie.
2. Code 72 - *Transport de biens d'un État membre vers un autre en vue de placer les biens sous le régime de l'exportation :*  
Un donneur d'ordre situé en France envoie des marchandises par la route vers la Belgique pour les charger sur un bateau dans le port d'Anvers à destination du Royaume-Uni.

## 6. Révision annuelle de la nomenclature des codes marchandises

La révision annuelle du Système Harmonisé (SH) pour l'année 2024 concerne 38 codes marchandises : 23 ont été ajoutés et 15 supprimés. Dorénavant, la nomenclature compte 9.763 codes au total.

La nomenclature complète de 2024 est disponible sur notre page web [Nomenclature et codes](#).  
La liste de conversion 2023-2024 sera publiée d'ici peu sur cette page web également.

## 7. Transformation des déclarations en statistiques fiables

Les déclarations que vous introduisez dans OneGate au sein des différents domaines sont d'une grande importance pour établir des statistiques fiables. Celles-ci sont essentielles à la prise de décisions monétaires et sont fréquemment consultées, tant au niveau national qu'international, par des gouvernements, des institutions internationales, des institutions éducatives, des particuliers et des entreprises.

Des statistiques fiables permettent d'examiner des problèmes et de parler d'évolutions économiques en connaissance de cause. Ces statistiques peuvent également être utilisées à des fins de comparaisons internationales.

Envie de savoir quelles statistiques sont établies à partir de vos déclarations ? Différentes statistiques sont publiées mensuellement ou trimestriellement sur [NBB.Stat](#).

En outre, divers [communiqués de presse](#) et [infographies](#) sont publiés sur le site internet de la Banque nationale, présentant toujours de manière accessible quelques phénomènes intéressants tirés de statistiques extérieures récentes.

## LES ÉVOLUTIONS BOURSIÈRES FONT GRIMPER LA POSITION EXTÉRIURE GLOBALE NETTE AU T2 2023



En milliards d'euros